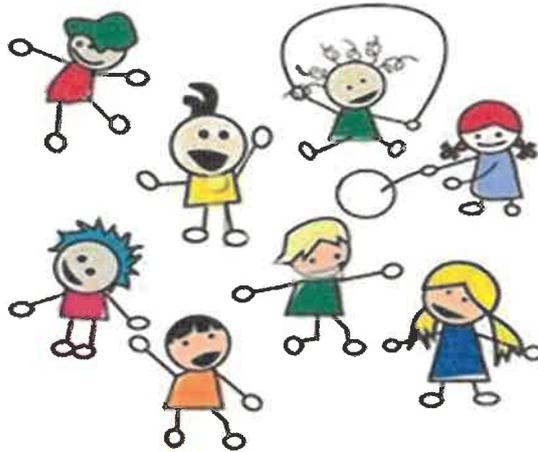




# *Projet pédagogique*

**ALP «LES CIGALES»**  
**(Accueil de loisirs Péri-scolaire)**



*Année scolaire 2023/2024*

**SOMMAIRE**

## **I INTRODUCTION**

## **II DESCRIPTIF**

## **III LES OBJECTIFS EDUCATIFS**

## **IV LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

### **A Le bien-être de l'enfant:La sécurité**

**1 La sécurité physique:**

**2 La sécurité affective:**

### **B Respect des rythmes de chacun**

### **C L'épanouissement de l'enfant en collectivité**

### **D L'autonomie**

### **E La curiosité la créativité**

### **F L'entraide et la coopération**

### **G Le pacifisme**

### **H Le lien enfant adulte**

### **I La collaboration parent/personnel/école**

## **V L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS**

### **A Les différents temps de la journée**

### **B Une journée type**

### **C Remplacement**

## **VI LE RÔLE DE CHACUN**

### **A la directrice**

### **B l'animatrice**

## **VII LES OUTILS D'EVALUATION**

### **Différentes méthodes d'évaluation**

## **I INTRODUCTION**

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs. Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la municipalité. C'est un document de travail, et à ce titre un outil de référence, pour toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement, à l'accueil de loisirs. Tout animateur embauché à l'accueil de loisirs devra en prendre

**connaissance, et marquer son adhésion.**

**Le centre de loisirs «les cigales»** associé à l'école du Pré Vert permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles et offre un lieu chaleureux, réconfortant et sécurisant aux enfants en contribuant à l'accès à la citoyenneté des enfants, car c'est un temps éducatif à part entière.

**L'enfant** est au centre des préoccupations de toute l'équipe, nous devons l'aider à **se construire** (favoriser la socialisation, l'autonomie, le responsabilisé...), tout en tenant compte de son **rythme de vie**.

**L'équipe d'animation** doit travailler en cohérence avec les différents intervenants de la vie des enfants.

**Le projet pédagogique** permet de nous fixer des objectifs éducatifs et orienter nos actions vers un même but.

**Ce projet est une aide et un support permanent pour les animatrices**

## **II DESCRIPTIF**

**Organisateur :** Mairie de Creissan

**Lieu :** locaux de la mairie  
7 av de la république  
34370 Creissan

**Jours et heures d'ouverture :**

lundi, mardi, jeudi et vendredi: de 7h30 à 9h  
de 12h à 14h  
de 17h à 19h

du jeudi 04 septembre 2023 au 06 juillet 2024

**Public accueilli :**

Le centre de loisirs sans hébergement élémentaire accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés à l'école du pré vert. Creissan est un petit village de 1300 habitants, en milieu rural. La construction d'un nouveau lotissement a permis à de nouvelles familles de s'installer sur la commune, favorisant ainsi le brassage social et culturel.

**PAI** (projet d'accueil individualisé)

Un protocole peut être mis en place par la famille et la Mairie, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités

d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (ex. épilepsie ; diabète ; asthme), et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Les médicaments pour les PAI sont rangés dans un placard (salle de repos). Une liste des enfants en PAI a été affichée dans le placard à pharmacie ainsi que dans le classeur des dossiers familles. Cette liste n'est pas visible par les parents pour respecter la vie privée des enfants. Il est spécifié si le PAI concerne une allergie alimentaire, ou autre (ex : asthme, diabète, épilepsie) et la procédure à suivre.

### **L'accueil des enfants présentant un handicap Moteur, Physique ou Sensoriel**

Avant l'accueil de l'enfant, la direction rencontrera les parents et l'enfant et nous verrons ce qui pourra être mis en place pour permettre un meilleur accompagnement de celui-ci comme l'adaptation des activités pour respecter son rythme, ses besoins etc... sans le surprotéger. selon le handicap, un animateur pourrait être mis avec lui en permanence afin de lui permettre une meilleure intégration et un meilleur suivi.

### **Équipe d'animation :**

1 directrice titulaire du B.A.F.D.

6 animatrices qualifiées (B.A.F.A., A.T.S.E.M.)

animatrices	diplômes	accueil	cuisine
Sclavon Mélanie	BAFA(brevet de secouriste)	Matin Midi Soir	
Miralles-crespy Nathalie	BAFD+BAFA(brevet de secouriste)	Matin Midi Soir	
Ruiz Alice	BAFA	Midi	Réception des repas et mise en place des tables.
Herail Sandrine	ATSSEM	Midi	
Julien Aurelie	ATSSEM	Midi	
Luz Helene	Cap pt enfance	Midi	
Jany Maeva	Non diplômée	remplacement	

### **Effectifs:**

Jusqu'à 70 enfants le midi et 30 entre le matin et le soir

### **Les locaux:**



### **Trois salles de restauration**

Lieu où nous prenons nos repas, sert également de salle d'activité et d'accueil.



### **Une salle de repos**

Permet aux enfants de se détendre en regardant des livres, écouter des musiques et de s'allonger.

### **Le terrain de basket**

Utilisé pour les jeux extérieurs, ou le ping-pong dont les tables jouxtent le terrain de basket.

**Trois toilettes +un toilette pour handicap, trois lavabos ainsi qu'une douche**

## ***III LES OBJECTIFS EDUCATIFS***

- ▶ Le bien-être de l'enfant
- ▶ La construction de sa personnalité
- ▶ Aider l'enfant à prendre sa place dans la société

- ▶ Contribuer à sa démarche d'appropriation de la connaissance

## ***IV LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES***

### **A Le bien-être de l'enfant : La sécurité**

#### **1 La sécurité physique :**

- ▶ Les enfants ne doivent jamais être seuls sans la surveillance d'une animatrice.
- ▶ L'animatrice doit être vigilante au respect de la réglementation, une animatrice pour 10 enfants (pour un groupe d'âge mixte) 14 enfants (pour un groupe de plus de 6 ans)
- ▶ Pendant les activités manuelles, l'animatrice est la seule à utiliser des objets dangereux (couteau, cutter ...)
- ▶ L'animatrice doit adapter les jeux à l'âge et aux capacités des enfants

#### **2 La sécurité affective :**

- ▶ L'animatrice doit être toujours disponible et à l'écoute des enfants.
- ▶ L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.
- ▶ L'animatrice doit être attentive à l'état de l'enfant; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi...

### **B Respect des rythmes de chacun**

- ▶ Adapter notre fonctionnement aux enfants et non demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins.
- ▶ Laisser les enfants choisir leurs activités en élaborant un éventail de propositions, et instaurer des moments libres où les enfants pourront discuter, jouer ou ne rien faire.

### **C L'épanouissement de l'enfant en collectivité**

- ▶ L'enfant participe à la mise en place des règles de vie, ceci afin de mieux les accepter.(attendre son tour, partager, participer, choisir, négocier, prendre des décisions ensemble, etc. stimulant les échanges d'idées.)
- ▶ Pendant les activités manuelles, l'animatrice veille à ce que l'enfant soit acteur de l'activité; il ne s'agit pas de faire à la place de l'enfant.
- ▶ L'animatrice favorisera le décloisonnement en mélangeant les tranches d'âge dans son groupe dans tous les temps de l'A.L.P.
- ▶ L'animatrice doit amener l'enfant à prendre conscience des conséquences positives et négatives de ses comportements.
- ▶ L'animatrice doit encourager l'enfant à exprimer ses petites histoires de vie, ses sentiments, ses émotions, ses opinions.
- ▶ L'animatrice doit amener l'enfant à vivre un sentiment de fierté à la suite d'une réussite en l'encourageant, en le félicitant, et en lui proposant des défis à sa mesure.
- ▶ L'animatrice doit encourager l'enfant à faire des efforts et des démarches. En valorisant l'effort comme étant plus important que le résultat.
- ▶ L'animatrice doit considérer les erreurs comme des occasions d'apprendre.
- ▶ L'animatrice doit encourager l'enfant à trouver lui-même des solutions à divers problèmes du quotidien.
- ▶ L'animatrice doit aider l'enfant à avoir une opinion, à faire des choix et à les respecter.

## D L'autonomie

- ▶ L'animatrice aménage des espaces d'activités permanents où l'enfant peut jouer seul. En parallèle, elle met en place des activités variées, manuelles, d'expression, jeux collectifs... Toutes ces activités doivent être ludiques et non contraignantes.
- ▶ L'animatrice doit développer l'intérêt de l'enfant et le désir de faire les choses par lui-même.
- ▶ L'animatrice doit développer chez l'enfant sa capacité à surmonter ses difficultés.
- ▶ L'animatrice doit apprendre à l'enfant à s'organiser dans l'accomplissement d'une tâche ou d'une activité.

## E La curiosité la créativité

- ▶ L'animatrice doit favoriser la liberté d'expression dans divers domaines : bricolage, expression corporelle, jeux imaginaires etc.
- ▶ L'animatrice doit laisser à l'enfant le temps de laisser libre cours à son imaginaire.
- ▶ L'animatrice doit présenter à l'enfant des situations et des activités motivantes.
- ▶ L'animatrice doit répondre de façon simple et réaliste aux questions de l'enfant en lui offrant des pistes de réponses.

## F L'entraide et la coopération

- ▶ L'animatrice doit favoriser les jeux coopératifs, au sein desquels la notion de gagner ou de perdre n'est pas présente.
- ▶ L'animatrice doit encourager les gestes de générosité, de partage.
- ▶ L'animatrice doit permettre à l'enfant de développer sa capacité de se mettre à la place de l'autre.
- ▶ L'animatrice doit amener l'enfant à aider ses camarades.
- ▶ L'animatrice doit aider l'enfant dans la résolution de conflits avec un camarade.

## G Le pacifisme

- ▶ L'animatrice doit être à l'écoute de l'enfant pour comprendre le comportement agressif et être en mesure de l'aider.
- ▶ L'animatrice doit organiser régulièrement des causeries sur le thème de la résolution de conflits.
- ▶ L'animatrice doit adopter une attitude d'observation préventive visant à supporter l'enfant dans cet apprentissage.
- ▶ L'animatrice doit encourager l'enfant à utiliser l'expression verbale, en l'aidant à exprimer ses émotions par des mots sur un ton respectueux.
- ▶ L'animatrice doit établir pour l'enfant des consignes claires, précises et constantes.
- ▶ L'animatrice doit être cohérente et constante dans le mode d'intervention au sein de l'équipe

## H Le lien enfant adulte

- ▶ L'animatrice doit être d'une grande disponibilité auprès de l'enfant, en lui offrant le temps dont il a besoin. En développant une complicité avec l'enfant, en ayant du plaisir avec lui.
- ▶ L'animatrice doit privilégier un dialogue constant entre l'adulte et l'enfant.
- ▶ L'animatrice doit démontrer de la compréhension: en reformulant, en questionnant, en manifestant de l'empathie, en s'intéressant, etc.

- ▶ L'animatrice doit avoir une attitude respectueuse et acceptante face à l'enfant, peu importe ses différences.
- ▶ L'animatrice doit avoir une ouverture face aux critiques de l'enfant.
- ▶ L'animatrice doit éviter les attitudes de domination avec l'enfant.
- ▶ L'animatrice doit accepter de se remettre en question et de se ressourcer.

### I La collaboration parent/personnel

- ▶ L'animatrice doit établir un dialogue constructif.
- ▶ L'animatrice doit échanger au quotidien au sujet du déroulement de la journée.
- ▶ L'animatrice doit favoriser des moments d'échange formels
- ▶ L'animatrice doit agir avec le souci de confidentialité des informations concernant l'enfant et sa famille.

## *V L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS*

### A Les différents temps de la journée

Les organisateurs d'accueil de loisirs périscolaire ont à l'esprit le souci du respect des rythmes de l'enfant tout en s'adaptant aux contraintes et besoins des familles.

Par ailleurs, les conditions d'accueil et l'aménagement des locaux sont des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas ressenti comme trop long. Nous privilégions des activités choisies par les enfants en leur laissant des temps de jeux où ils pourront agir librement. Cela n'empêchera pas les animatrices de proposer également des activités plus structurées, mais ceux-ci devront bien se garder d'imposer tant un rythme de réalisation qu'une obligation à y participer.

Les besoins des enfants sont différents selon les horaires de la journée:

#### ▶ **Le matin :**

Sortir du sommeil à son rythme, dans une atmosphère calme. Rencontrer les premiers copains, jouer librement comme à la maison, parler avec un adulte ou avec les autres enfants s'il le souhaite, revoir une leçon (pour les plus grands qui le demandent), continuer à sa demande une activité démarrée la veille ou quelques jours plus tôt.

#### ▶ **Le midi :**

Dans notre démarche pédagogique le temps du repas est réellement **un temps d'apprentissage**. Ensemble nous apprenons à **goûter de tout**, à respecter les aliments, à reconnaître les grandes familles glucides protéines...Mais aussi à se servir seul et à partager. Le comportement de l'animatrice influence fortement le bon déroulement du temps du repas. Elle a une attitude positive, se montre disponible, valorise les acquis et progrès des enfants, fait respecter les règles pour le bien-être de tous. L'animatrice implique les enfants dans la gestion du bruit (désigner des responsables de table pour apprécier le bruit et le bon déroulement du repas). L'animatrice apprend aux enfants les notions d'hygiène, le respect des aliments ainsi que leurs valeurs nutritionnelles, elle encourage les enfants à goûter à tous les aliments sans pour autant le forcer à manger. L'animatrice apprend à

l'enfant à se servir des couverts à se servir seul et à bien se tenir à table, elle encourage ainsi l'autonomie de chacun (ex: en les laissant regrouper leurs assiettes à chaque table).

### **Pour les plus petits**

L'animatrice met en place un temps de détente ou d'activité très calme après le repas : histoire, musique, mais aussi temps libre.

### **Pour les plus grands**

Les animatrices prévoient plusieurs activités à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux, afin d'en proposer un grand choix.

Cependant nos activités sont rarement cloisonnées par tranches d'âge, ce qui fait que grands et petits peuvent se retrouver également après le repas.

### **► Le soir :**

Le soir c'est la fin de la journée et les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer. L'accueil périscolaire est un lieu éducatif et d'expérimentation où l'enfant va découvrir, créer, pratiquer. Si l'accueil du matin requiert le calme et l'intimité, l'accueil du soir est plus contrasté. Il convient donc de ménager des espaces qui permettent à chacun de s'y retrouver : besoin de détente, recherche d'intimité, tout en facilitant le travail des animateurs.

Un accompagnement des enfants pour les devoirs du soir est également assuré par le biais de l'équipe d'animation. Même si les animateurs n'ont pas à se substituer aux parents. Cependant ces derniers, rentrant tard de leur travail ils souhaitent que les enfants aient au moins commencé leurs leçons.

Il convient d'éviter l'activisme et d'adapter les contraintes techniques des activités en fonction des possibilités de concentration des enfants qui baissent en fin de journée, et dont la fatigue s'accumule en fin de semaine. Les enfants doivent pouvoir choisir l'activité, voire jouer ou s'occuper de manière autonome s'ils le souhaitent.

## **B Une journée type**

► 7h30 ouverture de l'A.L.P accueil des premiers enfants. S'il le souhaite l'enfant peut déjeuner, ou commencer les activités mises en place par l'animatrice. A 8h20 les enfants qui ont soutien sont amenés à l'école. 8h50 nous rangeons le matériel, fin des activités. 9h les enfants sont à l'école.

► 12h à 14h temps du repas petits et grands se retrouvent le temps du midi. Une fois le repas terminé les activités commencent et se terminent à 13h50. Les enfants sont à l'école à 14h.

► De 17h à 19h retour des enfants à l'A.L.P. Goûter, aide aux devoirs et reprise des activités. Départs échelonnés jusqu'à 19h.

## ***VI LE RÔLE DE CHACUN***

### **A la directrice**

► Afin d'assurer ma mission j'établis ce projet tout en tenant compte des enfants accueillis, de l'équipe, des moyens et du projet éducatif.

► J'accompagne et coordonne l'équipe vers une organisation la plus adaptée pour atteindre les objectifs du projet pédagogique.

- ▶ J'évalue le projet sur des critères les plus objectifs possibles.
- ▶ La mise en application de mes intentions nécessite un travail d'équipe où directrice et animatrices doivent créer une dynamique de travail à travers l'échange de connaissances, d'expériences et de compétences.

## B l'animatrice

- ▶ Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- ▶ Se faire respecter et faire respecter les règles de vie
- ▶ Gérer une crise au sein d'un groupe
- ▶ Être à l'écoute, disponible et compréhensive vis à vis des enfants
- ▶ Encadrer les enfants autour d'activités multiples
- ▶ L'enthousiasme de l'animatrice encouragera l'enfant à participer à son activité.
- ▶ faire partie de l'équipe d'animation (participer de façon active au projet, aux réunions, partage des connaissances, être initiatrice de projets, connaître les grandes lignes du projet pédagogique).
- ▶ Respecter le règlement
- ▶ Respecter les enfants et les autres personnes de l'équipe
- ▶ Respecter les horaires
- ▶ porter la tenue vestimentaire nécessaire
- ▶ Respecter l'interdiction de fumer dans les locaux et d'utiliser son portable à des fins personnelles.

## C Remplacement

### Du directeur/trice

- ▶ Pour respecter le cadre réglementaire pendant l'absence du directeur/trice, l'organisateur gagnera à disposer au sein de son équipe d'une personne disposant d'une qualification adaptée à la direction de l'accueil de loisirs pour prendre la place du directeur/trice.
- La formation de cette personne participe d'une bonne gestion des ressources humaines. Car en cas de contentieux, le manque de qualification du directeur/trice remplaçante pourrait éventuellement être retenu contre l'organisateur.
- ▶ Sans délai, mettre à jour la fiche complémentaire sur l'application TAM.
  - ▶ L'organisateur doit respecter le taux d'encadrement minimum en accueil de loisirs périscolaire.

### De l'animateur/trice

- ▶ Pour respecter le cadre réglementaire pendant l'absence de l'animateur/trice, l'organisateur doit recruter une personne disposant d'une qualification adaptée à l'animation en accueil de loisirs pour remplacer l'animateur/trice absente.
- ▶ Sans délai, mettre à jour la fiche complémentaire sur l'application TAM.
- ▶ L'organisateur doit respecter le taux d'encadrement minimum en accueil de loisirs périscolaire.

## **VII OUTIL D'EVALUATION**

### Différentes méthodes d'évaluation :

L'évaluation dite "implicite", elle se base sur l'observation du comportement et l'attitude des enfants.

L'évaluation spontanée, concerne les impressions ressenties à travers des informations non analysées, mais aussi l'attitude générale du groupe à l'aide de questions :

\* est ce que cela vous a plu ?

\* était-ce difficile ? Mise en commun et regard critique sur la production, activité, sortie impression des enfants et de l'équipe

\* Comment pourrait-on faire mieux ? Que devons-nous garder ou changer ?

\* Les objectifs ont-ils été atteints ? Si non, pourquoi ?

\* L'évaluation quantitative (combien d'enfants auront participé)

\* L'évaluation qualitative, comment s'est déroulée l'activité, ce qui a été produit...

La fiche d'activités est un bon support pour évaluer sa propre animation, des temps d'échanges sont possibles à tout moment au sein de l'équipe. À partir d'un support écrit par chaque animatrice la directrice établit un bilan en fin d'année scolaire.

Un échange permanent avec les parents et l'école permet également de réajuster selon les besoins, notre organisation et nos activités.

